



Le Président

Monsieur Frédéric ADVIELLE
Président de la Chambre Régionale
des Comptes des Hauts-de-France
Hôtel Dubois de Fosseux
14, rue du Marché au Filé
62012 ARRAS CEDEX

Lille, le **25 AOUT 2022**

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu, en date du 25 juillet 2022, le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts-de-France consacré à la gestion du Comité des Œuvres Sociales (COS) du Département du Nord, pour les exercices 2016 à 2020.

En ma qualité d'ordonnateur du Département du Nord, je salue la qualité des recommandations portées à notre connaissance. L'analyse de la Chambre alimentera nos réflexions à venir quant à la gestion de cette association.

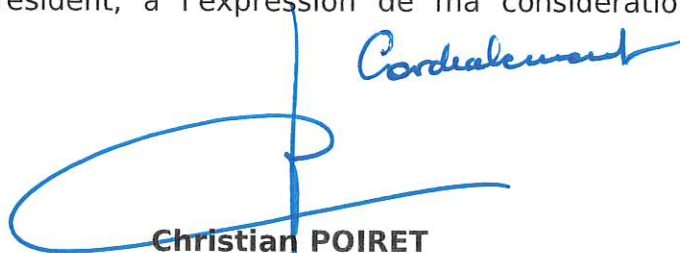
Je peux, dès à présent, porter à votre connaissance les éléments de réponse suivants.

Pour ce qui concerne les rappels au droit :

- Les services départementaux sont déjà mobilisés pour travailler sur les modalités de remboursement du personnel départemental mis à disposition pour la période 2017-2021 ; cette action sera programmée pour l'exercice 2023.
- Un courrier sera adressé à la Présidente du COS pour lui rappeler l'obligation de publication des comptes annuels du COS au Journal officiel des associations.

Pour ce qui concerne les recommandations, j'ai demandé aux services départementaux de travailler à l'élaboration d'une nouvelle convention d'objectifs et de moyens, répondant ainsi à la recommandation n°1. A la suite de ce travail, les documents administratifs du COS seront mis à jour afin de répondre aux autres recommandations.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Cordialement

Christian POIRET

Réf : Direction des Affaires Juridiques et de l'Achat Public, Marie VANHEMELRYCK, marie.vanhemeryck@lenord.fr, 03 59 73 87 54